

BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR - I

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2025

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 14 357,49 (EUR)
Date de VL et d'actif géré : 29/05/2025
Actif géré : 2 118,25 (millions EUR)
Code ISIN : FR0010232298
Code Reuters : -
Code SEDOL : -
Indice de référence : 100% ESTR CAPITALISE (OIS)
Type de VL Monétaire : VL variable

Objectif d'investissement

Réaliser une performance nette de frais supérieure à son indice de référence, l'Ester capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, en euros ou en devises, des titres d'émetteurs publics ou privés. Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.
La gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, d'une part, à des titres bénéficiant de l'une des deux meilleures notations court terme déterminées par chacune des agences de notation reconnues, émis par des entités privées et, d'autre part, à des titres bénéficiant d'une notation investment grade émis par des entités publiques.
Les titres en devises sont couverts contre le risque de change.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

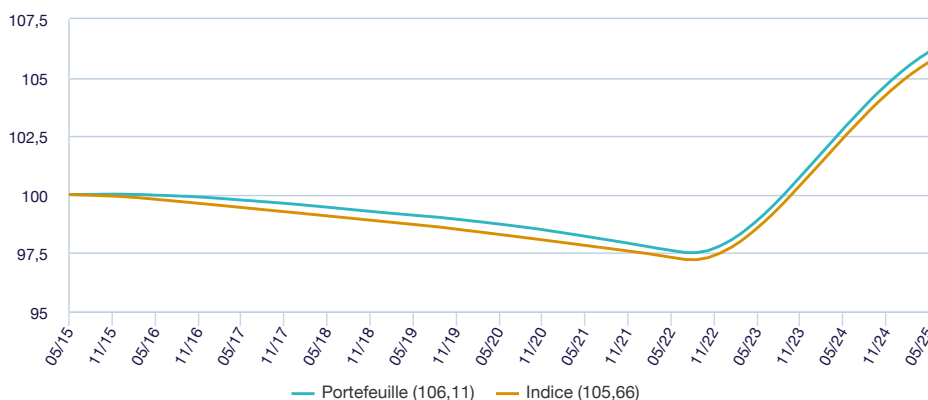
Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 Jour.
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAM *	WAL **
30/05/2025	1	62
30/04/2025	1	55
31/03/2025	1	62
28/02/2025	1	58
31/01/2025	1	60
31/12/2024	1	60
29/11/2024	1	73
31/10/2024	1	61
30/09/2024	2	63
30/08/2024	3	61
31/07/2024	8	54
28/06/2024	10	57

** WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

* WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	30/12/2024	29/04/2025	27/02/2025	30/05/2024	31/05/2022	28/05/2020	31/05/2015	17/12/2000
Portefeuille	2,59%	2,24%	2,40%	3,21%	2,82%	1,45%	0,59%	1,49%
Indice	2,55%	2,17%	2,36%	3,18%	2,78%	1,45%	0,55%	1,37%
Ecart	0,04%	0,07%	0,04%	0,04%	0,04%	-0,01%	0,04%	0,12%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	3,81%	3,34%	-0,03%	-0,60%	-0,47%	-0,34%	-0,35%	-0,28%	-0,14%	0,06%
Indice	3,77%	3,29%	0,05%	-0,55%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%	-0,11%
Ecart	0,04%	0,05%	-0,08%	-0,04%	0,00%	0,05%	0,02%	0,08%	0,18%	0,16%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,07%	0,19%	0,27%	0,23%
Volatilité de l'indice	0,07%	0,19%	0,27%	0,23%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,03%	0,03%
Ratio de sharpe	0,54	0,20	-0,02	0,19

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,00
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	163
Nombre d'émetteurs	74

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

**Pascal Noaillon**

Gérant de portefeuille

**Jalila Aziki**

Gérante de portefeuille

**Nicolas Delhay**

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux.

Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent.

En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE.

Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation ... et sur le chômage.

Les spreads de émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Mai. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois.

Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +211 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une légère hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +19 bp.

A fin mai, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 62 jours, en légère hausse sur le mois (+7 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 1 jour, également stable sur le mois.

Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 35% du fonds, en légère baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 37% (+1% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 20%, en légère baisse sur le mois.

Sur le mois, nous avons investi près de 325 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (155 M€) et bancaires (170 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 170 jours, en hausse par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

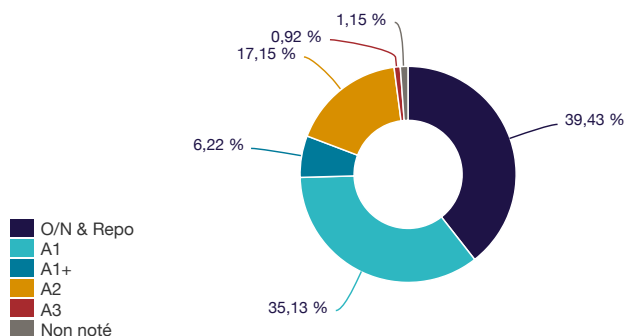
Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
EUROPEAN UNION	2,87%	31/05/2025	Zone Euro	Repo	LA BANQUE POSTALE
EUROPEAN UNION	2,77%	31/05/2025	Zone Euro	Repo	ING BANK N.V.
ITALIAN REPUBLIC	2,77%	31/05/2025	Italie	Repo	LA BANQUE POSTALE
BPIFRANCE SACA	2,31%	11/06/2025	France	Monétaire	-
ITALIAN REPUBLIC	2,31%	31/05/2025	Italie	Repo	LA BANQUE POSTALE
ITALIAN REPUBLIC	2,02%	31/05/2025	Italie	Repo	NATIXIS
NATIXIS SA	1,99%	09/03/2026	France	Monétaire	-
CADES	1,81%	31/05/2025	France	Repo	LA BANQUE POSTALE
CAISSE FRANC DE FINANCE LOC SA	1,25%	31/05/2025	France	Repo	LA BANQUE POSTALE
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	1,16%	03/06/2025	France	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

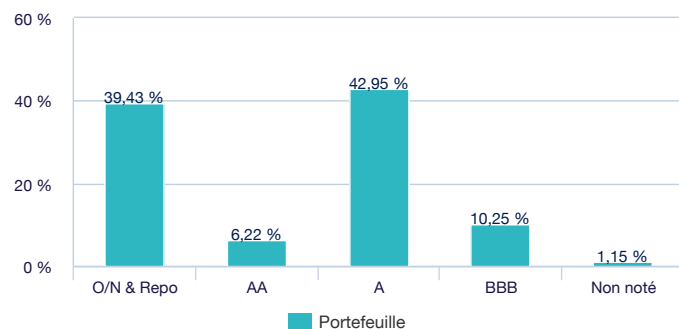
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Répartition par notations court terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	35.48 %
Actifs à échéance hebdomadaire	46.09 %

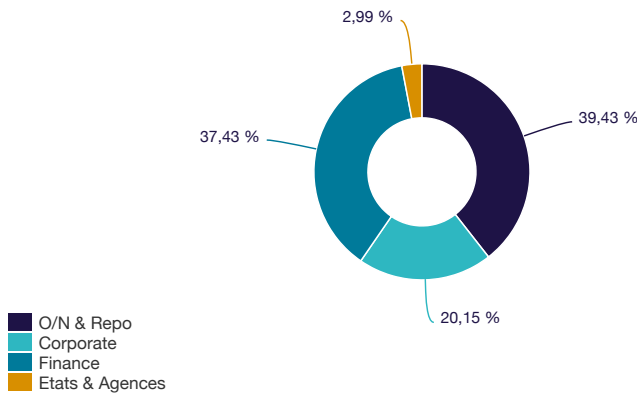
MONÉTAIRE COURT TERME ■

*RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires

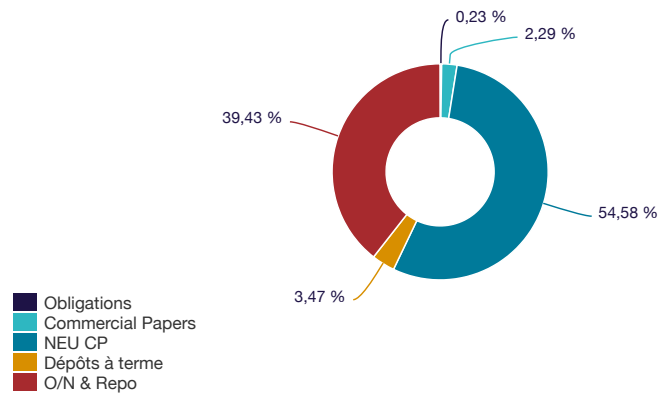
Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

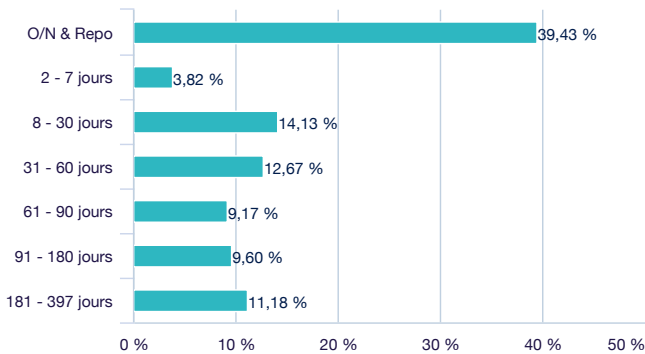
Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



Répartition du portefeuille - Types d'instruments (Source : Amundi)



Répartition par maturité (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Matrice Notations long terme / Maturités (Source : Amundi)

	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Non noté	O/N & Repo	Total
0-4 mois	5,76%	15,40%	5,08%	7,82%	4,37%	4,51%	0,92%	1,15%	39,43%	84,44%
4-12 mois	0,46%	11,51%	3,14%	-	-	0,45%	-	-	-	15,56%
Total	6,22%	26,91%	8,22%	7,82%	4,37%	4,96%	0,92%	1,15%	39,43%	100%

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Matrice Pays / Secteurs / Maturités (Source : Amundi)

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	Total
Zone Euro	20,03%	19,75%	9,15%	11,18%	0,00%	60,11%
Belgique	-	-	0,23%	-	-	0,23%
Finance	-	-	0,23%	-	-	0,23%
France	19,11%	19,10%	7,77%	10,49%	0,00%	56,48%
Corporate	11,96%	5,98%	0,37%	-	-	18,31%
Finance	5,07%	12,21%	7,40%	10,49%	0,00%	35,18%
Etats & Agences	2,08%	0,91%	-	-	-	2,99%
Italie	-	-	0,23%	-	-	0,23%
Finance	-	-	0,23%	-	-	0,23%
Luxembourg	-	-	0,23%	0,23%	-	0,45%
Finance	-	-	0,23%	0,23%	-	0,45%
Pays-Bas	0,46%	0,19%	0,69%	0,46%	-	1,80%
Corporate	0,46%	-	-	-	-	0,46%
Finance	-	0,19%	0,69%	0,46%	-	1,34%
Espagne	0,46%	0,46%	-	-	-	0,92%
Corporate	0,46%	0,46%	-	-	-	0,92%
Reste du monde	-	0,46%	-	-	-	0,46%
Royaume-Uni	-	0,46%	-	-	-	0,46%
Corporate	-	0,46%	-	-	-	0,46%
O/N & repo	35,48%	3,95%	-	-	-	39,43%

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [BFT IM](#), la [Politique d'Investissement Responsable d'Amundi](#) et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	BFT Investment Managers
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	27/11/2000
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Monétaire court terme
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010232298
Code Bloomberg	-
Souscription minimum: 1ère / suivantes	10 action(s) / 1 dix-millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:30
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais Gestion Financière Direct	0,27% TTC
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	30,00%
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,07%
Coûts de transaction	0,00%
Frais de conversion	
Durée minimum d'investissement recommandée	1 Jour
Historique de l'indice de référence	01/04/2021: 100.00% ESTR CAPITALISE (OIS) 02/01/2012: 100.00% EONIA CAPITALISE (O.I.S.) (BASE 360) - DISCONTINUED 15/12/2000: 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) (BFT)
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

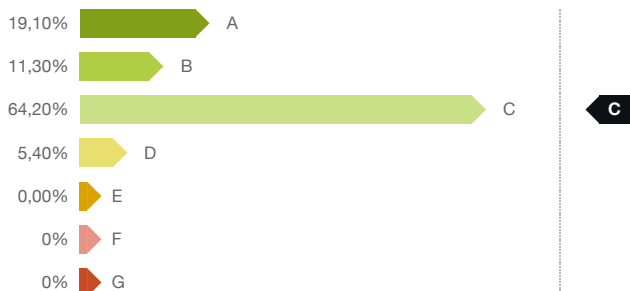


NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% 75% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO FINANCIAL (RECENTRÉ 60% FRANCE) + 25% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO NON-FINANCIAL (RECENTRÉ 60% FRANCE)

Répartition du portefeuille par notation ESG¹

Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,17	1,23
S Score	1,10	0,53
G Score	1,01	0,40
Score ESG moyen	1,26	0,87
Note ESG moyenne	C	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

% du portefeuille noté ESG ²	100%
---	------

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)

Le fonds n'est pas encore noté par Morningstar

Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

¹ Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

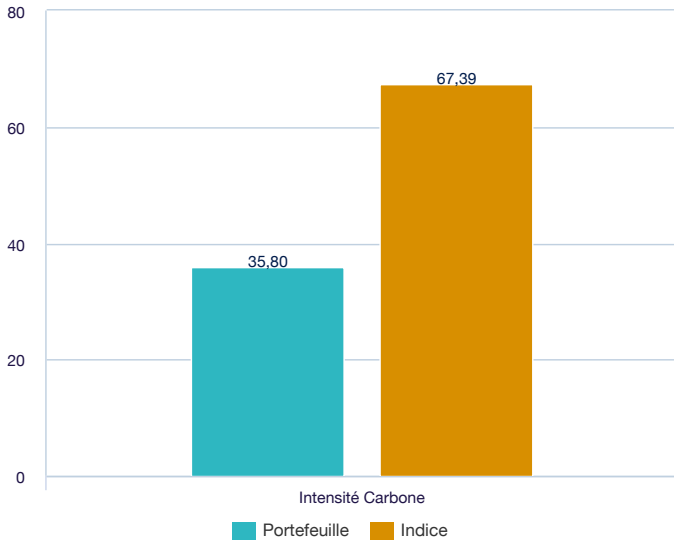
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

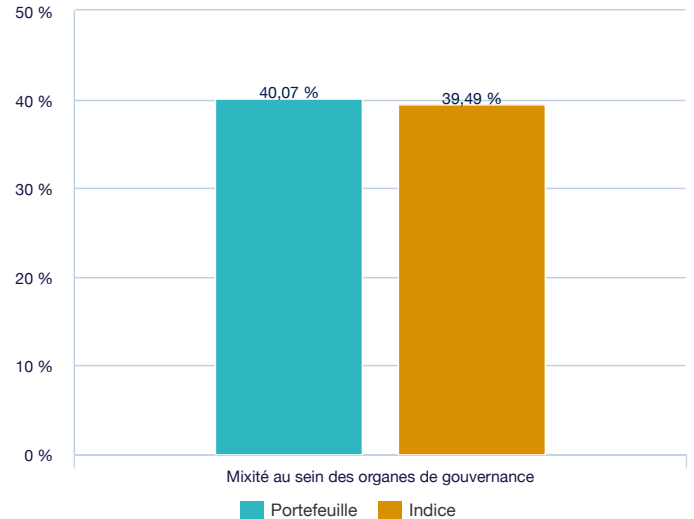
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 89,26% 97,95%

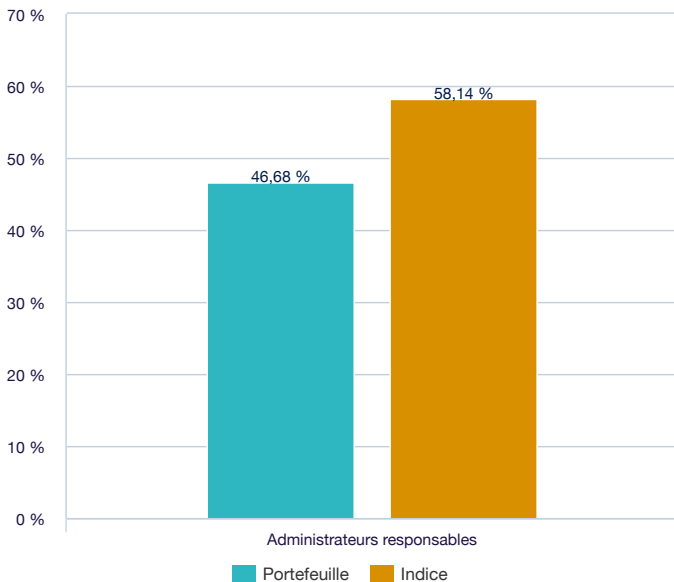
SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

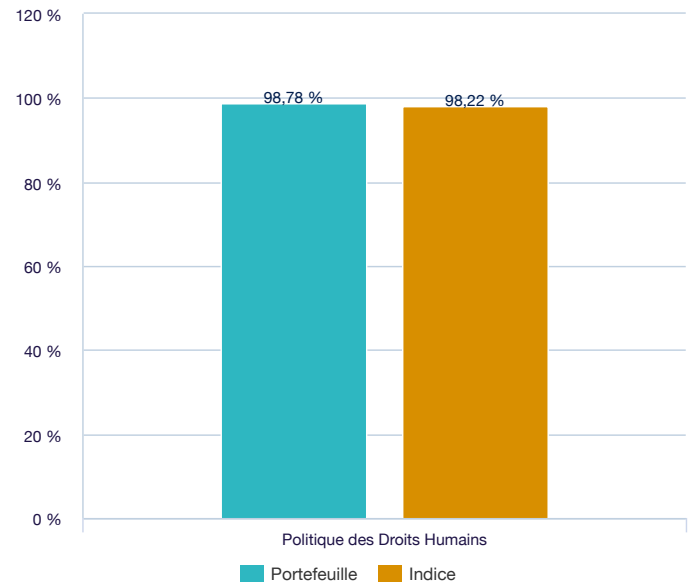
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 89,00% 98,87%

GOUVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 67,72% 85,34%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 67,72% 85,47%

Absence de note de l'indicateur « Human Right Policy » de REFINITIV sur des émetteurs financiers tels que la Banque Fédérale du crédit Mutuel, la République de l'Italie, l'Union Européenne, BPI France, l'OPCVM Amundi Euro Liquidity Short Term Responsible (Refinitiv : <https://www.refinitiv.com>). Ces émetteurs représentent 21,94% du portefeuilles

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Sources et définitions

Intensité carbone : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.